

Rapport sur le préavis municipal n°52 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean 1^{er} membre et rapporteur
M. Eric Dällenbach
Mme Isabelle Wegmann
Mme Angelita Galvez
M. David Biemmi
M. Rodolphe Chatagny
M. Samuel Freuler
Mme Iulica Gorgoni
M. Rasul Mawjee

s'est réunie les 7, 14, 21 janvier 2019

Excusé : Eric Dällenbach le 21 janvier

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine pour sa présence le 14 janvier et les informations transmises, tout comme M. Trujillo pour les réponses par écrit à nos questions d'ordre technique.

Préambule

Ce préavis demande un crédit d'investissement pour la création de trois tronçons de trottoir sur la route des Avouillons et le chemin de Fontenailles. Selon le descriptif du préavis, il s'agit « d'une zone en expansion ». Au vu des explications reçues, effectivement plusieurs projets sont en voie d'achèvement (SEIC), déjà mis à l'enquête, dépôt – exposition de voitures (mis à l'enquête) et halle de stockage modulable à la route des Avouillons. Une importante parcelle est actuellement en vente.

Aucun de ces projets ne semble présager une importante augmentation de piétons sur les tronçons concernés.

Quant à « la collectrice ouest » qui devrait emprunter les routes des Avouillons et de Fontenailles, c'est un projet à beaucoup plus longue échéance.

Sur le chemin de la Crétaux situé à proximité, l'acte de vente par la commune de la parcelle 889 à Swissquote prévoit l'aménagement d'un trottoir, à la charge de cette dernière, le long des parcelles 4168, 889 et 866. Celui-ci doit être réalisé dans un délai de 5 ans dès la signature de l'acte de vente, soit en 2021 au plus tard. Comme le trottoir sera réalisé à la fin de la construction du / des bâtiments, on peut craindre un certain retard.

Les comptages par les ASP ont constaté le passage d'environ 1000 véhicules par jour. Il n'a pas été procédé au comptage des piétons. Ce que l'on peut regretter vu que les travaux prévus consistent à la sécurisation de leur cheminement.

Il n'est pas non plus fait mention dans le descriptif de réclamations de la part d'utilisateurs.

Informations

Ci-dessous, nous reprenons les réflexions de la commission sur les différents tronçons et travaux prévus en procédant d'ouest en est, selon le descriptif du préavis :

Trottoir le long de la parcelle 112 : Il s'agit de prolonger le trottoir le long de cette parcelle non construite et sur laquelle aucun projet n'est prévu. Celui-ci est situé à l'extrémité la moins fréquentée de la rue. La commission estime qu'il n'y a pas d'urgence de prolonger ce trottoir le long de cette parcelle, qu'il y a un grand risque que le trottoir soit démoli, du moins partiellement lors d'une construction sur la parcelle, qu'il devrait être possible de mettre les coûts à la charge du propriétaire.

Réfection du collecteur d'eaux-claires, en partie sur ce tronçon (DP 136 et 139), sur une longueur de 70 m. Selon le descriptif, *le remplacement de cette conduite est obligatoire avant tout travaux de surface afin de garantir son état et la sécurité des intervenants*. En renonçant aux travaux d'aménagement du trottoir, cette dépense ne paraît plus indispensable et urgente.

Carrefour route des Avouillons et chemin de Fontenailles, aménagement d'un trottoir de 55 m le long de la rue de Fontenailles. L'aménagement du trottoir sur le côté opposé de la rue par rapport aux bâtiments ne nous paraît pas approprié. Il sera très certainement très peu utilisé par les passants qui renonceront à traverser la rue. Cette solution a été retenue afin d'éviter l'empiètement sur le domaine privé, et ainsi de ne pas augmenter les coûts par l'acquisition de terrain.

L'endroit retenu pour la mise en place de l'aide à la traversée, si elle éloigne les piétons de la zone du carrefour, obligera les utilisateurs à faire un détour s'ils viennent de la rue de la Crétaux ou de la rue du Mont-Blanc. La commission estime cette solution peu efficace.

Une vision globale de l'aménagement du chemin de Fontenailles serait judicieuse avant que des travaux soient entrepris..

Trottoir le long de la parcelle 709, depuis le chemin de la Crétaux jusqu'au carrefour du chemin de Fontenailles, sur une longueur de 60 m. A cet endroit l'aménagement d'un trottoir peut se justifier. Néanmoins, la commission estime que ces travaux peuvent être reportés et attendre l'aménagement du trottoir par Swissquote le long du chemin de la Crétaux ; ceci afin d'offrir un cheminement complet aux piétons en provenance de la gare.

3) Calcul des coûts

Selon les informations reçues du SIE, les montants se justifient de la façon suivante :

Travaux de génie civil : Frs 225'000.- : La construction d'un m² de trottoir est estimée à Frs 300.- le m². A ceci s'ajoutent l'installation du chantier et + / - 10 % pour les divers et imprévus.

Travaux collecteurs eaux-claires : Frs 130'000.- : 70 m à Frs 1'700.- le m courant. A ce montant s'ajoutent Frs 10'000.- d'installation de chantier et + / - 10 % pour les divers et imprévus.

La prolongation de l'éclairage public : estimé à Frs 25'000.- est prévue le long de la parcelle 112 et le long du nouveau trottoir du chemin des Fontenailles.

La rénovation de l'éclairage : 5'000.- frs consiste à la mise en conformité des tubes électriques dans le périmètre du projet.

Seul l'échange d'un mât sur la parcelle 866 sera financé par le préavis 14/2017 destiné au financement de l'assainissement de l'éclairage public.

4) Charge de travail pour les agents du SIE

Lors de la discussion du cc sur le budget 2018, un tableau avait été présenté qui détaillait la charge de travail du SIE pour chaque projet.

Pour ce projet, en se référant à la frise chronologique de la page 4 du préavis, le taux approximatif d'occupation du chef de projet est le suivant :

Appel d'offres :

- Mars 2019 , élaboration de l'appel d'offre et projet d'exécution = 0,25 EPT
- Avril 2019 , analyse des offres et finalisation du dossier d'exécution = 0,25 EPT
- Mai 2019 , fin du processus d'analyse et validation politique = 0,1 EPT
- Adjudication des travaux ; envoi des courriers + gestion contractuelle de l'affaire = 0.1 EPT
- Chantier : suivi des travaux et gestion organisationnelle = 0.15 EPT
- Clôture du projet: analyse financière, facturation et gestion administrative = 0.40 EPT (2 semaines)

Remarque :

La commission estime que pour un tel projet, un appel d'offres auprès des entreprises aurait pu être effectué sans grosses dépenses, mais en faisant appel aux compétences des agents du SIE.

Conclusions

Après délibérations, la commission estime :

- que l'engagement financier est trop important par rapport aux avantages réalisés pour la population en général, que les besoins pour les piétons auraient dû être mieux précisés par des comptages, qu'une vision plus globale du chemin de Fontenailles est indispensable, que ces modifications doivent être synchronisées avec la construction du trottoir sur le chemin de la Crétaux.
- que l'engagement du personnel communal et les investissements doivent se concentrer sur des endroits qui sont beaucoup plus fréquentés, sur le quartier du bourg en particulier.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis 52, soit de :

- refuser d'accorder un crédit de Frs 525'000.- et refuser l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre ces travaux
- refuser à la Municipalité l'autorisation d'emprunter la somme de Frs 525'000.-

pour la commission des finances

Georges Grandjean
1er membre,
rapporteur

Samuel Freuler
Membre

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dallenbach
Membre

Rasul Mawjee

Rodolphe Chatagny

David Biemmi